

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 20 Mai 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 14/05/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, VALETTE C, Mmes LABRUE M, BREULAUD G

Excusés : Mme VALADE RASTOUIL V, M. PASCAL N.

Pouvoir de M. PASCAL Nicolas à M. PIEDFERT Guy.

Absent : M. LEDOUX Bastien.

Secrétaire de séance Madame LABRUE Micheline.

Redevance incitative : SMD 3

Monsieur le Maire présente le projet de mettre en place le système de redevance incitative concernant la collecte des déchets par le SMD3, cette solution ayant été validée en réunion syndicale du SMD3. Après en avoir délibéré le conseil approuve ce système.

Monsieur le Maire présente le projet proposé par le SMD3 consistant à mettre en place la collecte en point d'apport volontaire. Des points ont été désignés sur une carte communale, afin de pouvoir les disposer au mieux sur le territoire. Chaque individu sera doté d'un badge qui lui permettra d'ouvrir les bornes et de pouvoir y déposer ses déchets (3 bornes : 1 pour le verre, 1 pour le recyclable et 1 pour les ordures ménagères). Après en avoir délibéré le conseil approuve ce fonctionnement.

Concernant la tarification incitative, elle sera composée de la façon suivante, en apport volontaire : un abonnement annuel de 80 € + un forfait (en fonction du nombre de personnes au foyer ex. : pour 2 Personnes, 24 ouvertures (soit 2 par mois) 64,80 € : ce qui fait un total de 144,80 € + supplément au-delà du forfait (soit 2,70 € par ouverture supplémentaire).

Travaux Foyer Municipal, future salle de convivialité :

Monsieur le Maire expose que la subvention demandée au titre de la DETR a été acceptée, pour un taux de 25 %.

Monsieur le Maire propose de faire la demande de subvention du Département. Il expose que la Communauté de Communes Isle Double Landais c'est engagée à prendre en charge l'aménagement du parking.

Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes s'élève à 120 000 €, HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département (Contrat Objectif) et poursuivre l'avancement du projet.

Pistes DFCI et dessertes forestières par le SMO DFCI 24 :

Monsieur le Maire présente la listes des pistes DFCI ainsi que le plan à vérifier afin d'apporter les modifications si nécessaire. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Elections européennes : Organisation du bureau :

8h-12h : M. PIEDFERT, M. PASCAL, Mme BREULAUD

12h-15h : M. GONTHIER, M. RETIF, M. PIEDFERT

15h-18h : M. VALETTE, Mme LABRUE, Mme VALADE RASTOUIL

ASSESEURS :

MM. PASCAL, VALETTE, RETIF

SCRUTATEURS (dépouillement) :

Mme LABRUE, M. RETIF (liste à compléter)

Repas républicain du 2 juin 2019 :

Menu proposé par Monsieur VERDUGIER, après discussion le conseil opte pour le menu suivant :

- Entrée : Salade et chiffonnade de jambon
- Plat principal : Jambon braisé accompagné de pommes de terre braisées

Trou périgourdin

- Fromage et salade
- Dessert : Fraises

Servis avec du vin Rouge et Rosé

Apéritif : Punch ou sangria

Point sur les travaux :

- Logement communal (ancienne maison DURET-TERNAT) bientôt terminée, prévue fin de semaine. La nouvelle locataire devrait bientôt pouvoir prendre possession des lieux.

Questions diverses :

- Problèmes de moutons lors du passage de Thérèse, la bergère sans terre.
- Projet du jardin du souvenir au cimetière d'Eygurande, suit son cours.
- Tirage au sort des jurés d'assise à la Mairie du Pizou, le 27 mai 2019. Madame LABRUE doit représenter la Commune.
- Vérification périodique des points d'eau incendie avec le SDIS prévu le 12 juin 2019.
- Demande de participation financière de l'Association de Protection et développement de la Double pour un montant annuel de 278,60 € (soit 0,70 € par habitant). Accepté par la majorité des conseillers, excepté Mme BREULAUD « Contre ».
- Réunion du Syndicat du Bassin de l'Isle, concernant le projet d'agrandissement du périmètre du Syndicat SMBI, et du plan d'action du bassin versant de l'Isle, prévue le 22 mai 2019 à Saint Barthélémy de Bellegarde.
- SMD3 : Formation pour la mise en place de la participation incitative et visite des lieux, sur deux jours soit en juin, soit en octobre.
- Conférence le 7 juin à 20h à Trélassac de l'AMRF et L'Association Citoyenne du Périgord.
- Circulaire des Services de la Préfecture concernant des problèmes lors de la consommation de fromages au lait cru, interdit dans les cantines, risques pour les enfants.
- Réunion des conseillers qui le souhaitent le 29 mai 2019 à 18h30, pour étudier le projet du PLUI.

Fin de la séance à 20 heures

Le Maire.

Guy PIEDFERRE

